

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enviera au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

H. Pizay payé par ans 75 f 100 y compris

12 f pour l'horloge - - - 75 f 100

La Paroisse de St. Saphorin 21 f 16 s.

y compris 8 f pour l'grange

la Cloche - - - - -

l'hôpital - - - - -

en tout - - - - -

20 f.

- 117 f 65

( 5 )

( 6 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*217*  
P. N. C.  
Réponses

Saint Saphorin!

C'est un Bourg, qui porte d'ailleurs aussi le nom de ville.

C'est une Commune.

C'est le Chef-lieu de Paroisse Ville St. Saphorin

District de Vully.

Canton de Léman.

Les Maisons les plus éloignées de l'école ne sont pas deux quarts d'heure de distance.

La circonference du premier quart d'heure, 6 maisons. Celle du second 4. l'heure. - - - - 12 maisons.

Lesquelles sont:

{ 1. Glerote, vieux château National. 2. Bourg, ferme Nationale.  
3. Moulin sous Ogyz 4. et les Pierverges.  
5. Rueyres, 2. Bois-Jacoud, 3. Linière, 4. Pierres-noires  
5. et Ogyz.

Les quatre premiers noms on artilles en 6 maisons, dans quart d'heure, et les 5 derniers en 12 maisons de deux quarts environ.

Glerote, Bourg, Moulin sous Ogyz, et Pierverges. 16. enfans Rueyres, Bois-Jacoud, Linière, Pierres-Noires, et Ogyz 18. enfans St. Saphorin 16. école. 80. Enf.

( 2 )

- 4°. Eloignement des écoles voisines juf-  
qu'à une lieue en circonference? De Staphorin à

	(heure)
Rivaz distante de -	1/7
Chebbres -	2/7
Ruidoux et 3/4 une -	1
Cremieke -	3/4
Chardonnes -	1/4
Corzoux -	2/7
Corzier -	5/7
	4

- a. Leurs noms, - - - - -

De Rivaz a Chebbres -	1
De Chebbres a Ruidoux et 3/4 une -	2/7
De Ruidoux a Chardonnes -	1
De Chardonnes a Corzoux -	1/4
De Corzoux a Corzier -	1/4

- b. Leurs distances réciproques. - - - - -

## I I.

## INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

1. Aconnaitre les lettres alphabetiques - 2. A appeler ou à lire correctement 4. A reciter par coeur 5. A écrire par principes et des là à faire des Thèmes sous dictature; 6. A faire divers Règles d'arithmetique, 7. A connoître la musique et enseigner le plain chant. 8. A prier Dieu convenablement.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? - - - - -

On tient l'école en hiver et en été, régulièrement, sans deux coupes pris en été, l'un au mois de juillet, et l'autre en octobre, excepté en ce le mardi jour de marché à Vevey, voisin, et le samedi qu'il n'y a qu'une Ecole le matin, la durée de chacune est de 5 à 6 heures. Dans le nombre d'élèves le fait varier.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? - - - - -

Bible simple et double, nouveau Testament Livre de l'apostol de la Salle Livres de Psalms et l'antique Sacré, Catechisme de W. Osterwald Retrouve

- 8°. Préceptes & règlements; comment sont-ils observés? - - - - -

On n'a pas ici de règlement particulier, on s'est conformé aux règlements prescrits dans les codes ecclésiastiques et aux anciens usages.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

L'école du matin sonne à 8 heures dure jusqu'à 11 et 11 heures et demie, cel du soir sonne à Midy - jusqu'à 3 heures et 3/4 Demi, le nombre des enfants le fait quelquefois varier de sorte que les deux écoles durent 6 à 7 heures, pourtant tout l'hiver.

- 10°. Les enfants sont-ils distribués ou classés? - - - - -

Les enfants ne sont pas classés ici, mais leurs places dans l'école sur l'âge sont fixée, suivant leur savoir et leur encouragement, à regard à l'âge et à la grandeur de la taille.

## I I I.

## RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

Le ci-devant Seigneur Baillif De la Ville de Lausanne a établi le Régent actuel, d'après l'examen public et formel, par le citoyen et ministre et Pasteur Gillieron qui en a fait la nomination conjointement avec les Proposés de la Commune qui en avaient nommés deux, suivant les Règles prescrites des anciens usages. Il est d'asservis, Distribué à D'Oron, Son nom est Jean Daniel Détraz.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? - - - - -

( 3 )

- d. Son âge. - - - - - 59. ans.

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? - - a une femme et trois enfants.

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? - - - - - Depuis 26. ans depuis le mois de Mars 1743.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? - - - - - Son premier Poste a été dans la commune de Portes, des là à Molandens puis à Echandens; sa première vocation étoit cultivateur.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? - - - - - Les fonctions réunies à son office d'instituteur, sont; De lire en chaire, l'Ecriture sainte et le commandement de Dieu, et ce qui lui est ordonné, les dimanches et jours de fêtes, De conduire le chant des psaumes à l'église, Paroissiale ou champêtre, tous les dimanches et jours de fêtes, d'y faire alternativement la Priere publique le dimanche et les jours avant chaque jour de communion.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles. - - - - - Il est de 87 écoliers, cependant soit par négligence soit par occupation le nombre est diminué, à moitié de 83 à 40 écoliers en hiver, Garçons et filles, et en été de 30 à 40 plus ou moins Garçons et filles

## I V.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? - - - - - Il possède un jardin.

b. Quelle en est la valeur? - - - - - Environ 100. La terrasse en vaut 15.

c. Source des revenus. - - - - - La source qui alimente cette place vient de 3 bourses, savoir, de la Bourgeoisie de St. Saphorin, de la Buvette Pontale, et des Buvettes

d. Les biens d'écoles sont ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? - - - - - Il n'y a point

S'emploie ce devant au Régent, 1 bat par chaque enfant scolarisé non bourgeois seulement, chaque année, mais de la nouvelle constitution, Ils s'y refusent.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Il y a bâtiment de l'école consiste en une petite cave, trois chambres une cuisine et un gatelas, destinées à fabriquer l'école et à loger le Régent.

15°. Bâtiment de l'école. - - - - - Une chambre d'école à pied est bien petite en hiver, le blancher.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il y a une chambre pour l'école dans le dit bâtiment, les tables et bancs sont délabrés il y aurait besoin de réparation ainsi qu'à la cuisine &c.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre pour l'école dans le dit bâtiment.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La bourgeoisie de St. Saphorin est chargée de la maintenance du bâtiment de l'école, où qu'il lui appartient.

( 4 )

16. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois? *{La pension de l'instituteur est en argent seulement, et a été payée devant Jusqu'à 1798. de la Manière suivante.}*

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de -

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? "

c. Fondations? "

d. Caisses communales? "

e. Biens d'église? "

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? "

g. De biens-fonds? "

b. Ou d'autres capitaux quelconques? "

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

<i>Sources</i>		<i>Total</i>
<i>De la Bourgeoisie à Titre de pension</i>	- - - - -	<i>L 75 - 12.</i>
<i>De la Paroisse générale</i>	- - - - -	<i>21 - 1</i>
<i>De la Bourse Des Pauvres</i>	- - - - -	<i>25.</i>
<i>Des enfans qui nommoient d'habitans bon an Malan</i>	- - - - -	<i>15.</i>
		<i>Total - L 137 - 15</i>

### Observations

L'Instituteur Destratz est au contraire dans ce village que la commune aurait par une délibération augmenté la pension de la Régence. Elle a été publiée au prix de 23. L. 8. Outre le logement et le jardin, cela est constaté sur les papiers publics à bulletin officiel N° 21. du samedi 25. Aout 1798, et à gazette de campagne. C.V.P. 14. dans le même Mois. Mais le dit Destratz n'a point encore reçu de pension sur ce pied-là, au contraire, la première est diminuée par le refus qu'on fait pour les enfants d'habitans, entre un autre bénéfice par gratification de 10. qui lui a été donnée 3 ans. Lors d'une interruption et n'a été supprimée qu'après l'opinion que la commune a établi et publié cette plus sur le pied des dits; il est vrai que cette gratification lui fut promise lors de son établissement, tant qu'il remplirait ses devoirs de Régent. Le dit Destratz attendait avec resignation ce qu'il plairait à ses supérieurs de prescrire, et son égard... les premiers autorités sont instruites, par le conseil du citoyen Préfet, de la cause de la susdite publication. Le Directoire Exécutif a par son équité jugé sa pénitence, l'impostice et l'affront flatté par l'heureux qui avait porté au Régent. C'est le fruit de la table appuyée avec influence sur l'ignorance de la majorité partie des membres de la Commune, par un seul, intriguant, formément accredité dans le Lieu par parentage et autrement; Ce n'est qu'en raison de ce que le dit Destratz ne s'était pas voulu prêter ses vues le jour de l'Assemblée primaire, parce que sa conscience devait être nette et libre; Le dit Destratz avec sa famille béniront à jamais le Directoire et le citoyen Préfet d'avoir pesé minument la cause dans la balance de la Justice, et de lui avoir rendue par son arrêté du 13. Septembre 1798. Il continuera de son mieux possible de mériter les faveurs de ses supérieurs. Comme bon et vrai Patriot, c'est ce qu'il honore d'apporter très respectueusement Daniel Destratz Instituteur à Staphorin.

### QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX.

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

*Luidoux*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*Un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*C'est une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*De la Paroisse de Staphorin*

*Agence de Luidoux*

d. District

*De Riveaix*

e. Canton

*Du Leman*

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Il y en a 11 de demy  
heure, 10 de quart heure,  
15 d'une heure*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Lrapouri, Abergovis, Prachéseau, Etapaux, Les Insels, La Goguire, La Bergnault, fermes, La Goguire, La Bergnault, Druge*

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

*Quart heure, demy heure, 1 heure*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Luidoux 23. Bottone 8. La Loch 8.  
Les Chauds 4. Druge & le Ruveret 7.  
La Embaz 6. Pierre Vieille 4.  
Vers les Ennes & Longchamp 8.*

*68.*